

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **3 décembre 2025**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**
Nombre de pouvoirs : **6**

Le dix décembre deux-mille-vingt-cinq à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, également convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :

M. Patrick COURTEIX à Mme Françoise TALVARD ; M. Sébastien DEVALLIERE à Mme Martine PANNETIER ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Elisabeth VENTADOUR ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Sandra DELIBIT et Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI à M. Pierrick CRONNIER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : **DL20251210-026**

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : **SERVICE PETITE ENFANCE : ACTUALISATION DE L'AGREEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI ACCUEIL COLLECTIF AU 1^{ER} JANVIER 2026 – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS RELATIFS A L'ACTUALISATION**

Vu le décret du 7 Juin 2010 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté n° 15PMI012 en date du 19 octobre 2015 relatif aux modalités de fonctionnement du multi-accueil collectif,

Vu l'article 2 R2324-42 de l'arrêté du 29 juillet 2022 du Code de la Santé Publique,

Considérant la nécessité de réactualiser l'arrêté précisant les modalités de fonctionnement du multi-accueil collectif au 1^{er} Janvier 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **D'approuver la réactualisation de l'arrêté de fonctionnement du multi-accueil collectif**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 décembre 2025.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Maryse BADIA

Badia